

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU

PAYS FOYEN

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

du 01/04/2022 au 30/06/2022

Délibérations  
du Conseil Communautaire et du Bureau

\*

Arrêts du Président

\*

Pineuilh, le 5 avril 2022



A l'attention des membres du Conseil de Communauté  
Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

**Mardi 12 avril 2022 à 18h30**  
**Salle des fêtes de Pellegrue**

L'Ordre du jour est le suivant :

**1 ADMINISTRATION GENERALE**

- 1.01 Nomination du secrétaire de séance
- 1.02 Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 15 février 2022
- 1.03 Convention d'objectifs avec l'Association Ecole de musique et danse en Pays Foyen et attribution d'une subvention
- 1.04 Constitution d'un groupement de commande pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives

**2 SERVICE A LA POPULATION**

- 2.01 Rattachement de l'Espace France Services (EFS) de Pellegrue au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Libournais

**3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 3.01 Prolongation de la gratuité pour les entreprises pour la place de marché internet [www.achetezFoyen.fr](http://www.achetezFoyen.fr)

**4 TOURISME - LOISIRS - SPORTS**

- 4.01 Cession de l'usufruit temporaire de la Vitrine du Pays Foyen
- 4.02 Désaffectation et déclassement de l'ilot comptoir de la Vitrine du Pays Foyen et fixation d'un prix de vente
- 4.03 Lancement du projet de refonte des chemins de randonnées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

[paysfoyen.fr](http://paysfoyen.fr)

## **5 ENVIRONNEMENT**

**5.01** Présentation du rapport annuel d'activité du service GEMAPI – Année 20217

## **6 HABITAT – LOGEMENT**

**6.01** Subventions OPAH aux personnes privées

## **7 FINANCES**

**7.01** Effacement de dettes

**7.02** Approbation du compte de gestion des budgets Communauté de Communes / Office de tourisme / Cinéma / ZAE / GEMAPI / Gestion eau / Gestion Assainissement Collectif / Assainissement Collectif Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt / SPANC

**7.03** Approbation du compte administratif des budgets Communauté de Communes / Office de tourisme / Cinéma / ZAE / GEMAPI / Gestion eau / Gestion Assainissement Collectif / Assainissement Collectif Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt / SPANC

**7.04** Affectation du compte de résultat 2021 des budgets Communauté de Communes / Office de tourisme / Cinéma / ZAE / GEMAPI / Gestion eau / Gestion Assainissement Collectif / Assainissement Collectif Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt / SPANC

**7.05** Vote du produit de la taxe GEMAPI

**7.06** Vote des taux de fiscalité

**7.07** Vote du budget primitif des budgets Communauté de Communes / Office de tourisme / Cinéma / ZAE / GEMAPI / Gestion eau / Gestion Assainissement Collectif / Assainissement Collectif Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt / SPANC

## **8 PERSONNEL**

**8.01** Modification du tableau des effectifs

**8.02** Création d'emplois non permanents suite accroissement temporaire d'activité

**8.03** Ouverture d'un poste d'agent d'animation sous la forme d'un contrat aidé

## **9 INFORMATIONS**

**9.01** Délibérations du Bureau du 29 mars 2022

**9.02** Décisions relevant de pouvoirs du Président suivant l'article L.5211-10 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

**9.03** Divers

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

**Pierre ROBERT**  
**Président**



**RAPPORT N°1** : Convention d'objectifs avec l'Association Ecole de musique et danse en Pays Foyen et attribution d'une subvention (2022-026) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité approuvent le versement d'une subvention d'un montant de 29 000 euros au profit de l'Association Ecole de musique et danse en Pays Foyen ; les membres du Conseil communautaire autorisent la signature de la convention d'objectifs telle qu'annexée à la présente délibération et le Président à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

**RAPPORT N°2** : Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives (2022-027) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'adhésion de la Communauté de communes au groupement de commandes pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives et l'adhésion de la Communauté de communes à hauteur des besoins recensés, à savoir la réalisation de fouilles archéologiques préventives sur une superficie de 12 480,44 m<sup>2</sup> ; le Conseil communautaire accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les prestations de fouilles archéologiques préventives pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération ; le Conseil communautaire approuve la désignation de la CDC du Pays Foyen en tant que coordonnateur du groupement et autorise le Président à signer la convention ; le Conseil communautaire prend acte que le marché devra être conclu avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres et à hauteur des besoins recensés en annexe de la convention et que la commission d'appel d'offres sera présidée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes et désigne M. BLUTEAU comme représentant suppléant en cas d'empêchement du Président ; le Conseil communautaire habilite Monsieur le Président à signer le marché de services avec l'opérateur sélectionné et à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

**RAPPORT N°3** : Rattachement de l'Espace France Services (EFS) de Pellegrue au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Libournais (2022-028) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve cette proposition et habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

**RAPPORT N°4** : Prolongation de la gratuité pour les entreprises pour la place de marché internet [www.achetezFoyen.fr](http://www.achetezFoyen.fr) (2022-029) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte la prolongation pour une année supplémentaire de la gratuité pour les entreprises pour la place de marché internet [www.achetezFoyen.fr](http://www.achetezFoyen.fr), soit jusqu'au 31 mai 2023 et autorise Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

**RAPPORT N°5** : Cession de l'usufruit temporaire de la Vitrine du Pays Foyen (2022-030) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le projet de vente de l'usufruit temporaire du bâtiment de la Vitrine du Pays Foyen et le prix de vente fixé à 8 611,20 euros TTC ; le Conseil communautaire autorise le Président à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

**RAPPORT N°6** : Désaffectation et déclassement de l'îlot comptoir de la Vitrine du Pays Foyen et fixation d'un prix de vente (2022-031) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la désaffectation et le déclassement du domaine public intercommunal de l'îlot comptoir et la fixation d'un prix plancher à hauteur de 3 000,00 euros TTC ; Le Conseil communautaire autorise le Président à accomplir l'ensemble des formalités de mise en vente.

**RAPPORT N°7** : Lancement du projet de refonte des chemins de randonnées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) (2022-032) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide du Département pour la délégation de gestion de la compétence relative au PDIPR et l'établissement de son schéma local d'itinérance ; le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**RAPPORT N°8** : : Présentation du rapport annuel d'activité du Service GEMAPI - Année 2021 (2022-033) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le rapport annuel 2021 ci-joint, notifie la présente délibération à l'ensemble des communes membres et habilite Monsieur le Président à signer tous les documents concernant ce dossier.

**RAPPORT N°9** : Subventions OPAH aux personnes privées (2022-034) :

- Propriétaire occupant à EYNESSE, pour un coût de travaux de 5 775,00 T.T.C avec une participation de la collectivité de 866,00 €
- Propriétaire occupant à SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG (33220) pour un coût de travaux de 20 735,42 € T.T.C. avec une participation de la collectivité de 3 500,00 €
- Propriétaire occupante à PINEUILH (33220), pour un coût de travaux de 58 558,47 € T.T.C. avec une participation de la collectivité de 500,00 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la participation des montants indiqués ci-dessus par propriétaire ; précise que les dépenses correspondantes seront constatées sur le budget 2022 de la Communauté de Communes du Pays Foyen, au compte 20422 : subventions d'équipement, chapitre 204 de l'opération 57 et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°10** : Effacement de dettes (2022-035) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'effacement de la dette de BARRE GODARD Emmanuelle pour un montant de 1 114,54 €, l'effacement de la dette de HSSAINI AHMED&HANANE EL KOUCHNI pour un montant de 52,35 €, l'effacement de la dette de DE ALMEDIA FERNANDEZ Marlène pour un montant de 77,40 € ; le Conseil communautaire approuve les dépenses correspondantes qui seront constatées sur le budget 2022 de la Communauté de Communes du Pays Foyen, au compte 6542 : créances éteintes, chapitre 65 et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°11** : Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget principal de la Communauté de Communes (2022-036) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget CDC dressé par Monsieur le trésorier pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**RAPPORT N°12** : Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget annexe de l'Office de Tourisme (2022-037) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget annexe de l'Office de Tourisme dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**RAPPORT N°13** : Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget annexe du Cinéma (2022-038) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget annexe CINEMA dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**RAPPORT N°14** : Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget annexe ZAE (2022-039) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget annexe ZAE dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**RAPPORT N°15** : Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget annexe GEMAPI (2022-040) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget annexe GEMAPI dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**RAPPORT N°16** : Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget annexe GESTION EAU (2022-041) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget annexe GESTION EAU dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**RAPPORT N°17** : Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget annexe GESTION AC (2022-042) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget annexe GESTION AC dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**RAPPORT N°18** : Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget annexe Assainissement Collectif Port Sainte Foy (2022-043) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget annexe Assainissement Collectif Port Sainte Foy dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**RAPPORT N°19** : Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget annexe SPANC (2022-044) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget annexe SPANC dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**RAPPORT N°20** : Approbation du Compte Administratif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen (2022-045) :

Le Conseil Communautaire réuni conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur Marc SAHRAOUI, délibérant sur le Compte Administratif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen établi par

Pierre ROBERT, Président en corrélation avec le compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice 2021	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé de l'exercice	10 658 717,00	11 003 045,85	1 124 225,89	885 620,14
Résultat reporté		1 363 469,73		941 646,96



<b>Total</b>	<b>10 658 717,00</b>	<b>12 366 515,58</b>	<b>1 124 225,89</b>	<b>1 827 267,10</b>
<b>Solde d'exécution</b>	<b>1 707 798,58</b>		<b>703 041,21</b>	
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	1 515 250,70	557 924,40
<b>Solde d'exécution avec RAR</b>	<b>1 707 798,58</b>		<b>-254 285,09</b>	
<b>Solde cumulé</b>	<b>1 453 513,49</b>			

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**RAPPORT N°21** : Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe Office de Tourisme de la CDC du Pays Foyen (2022-046) :

Le Conseil Communautaire réuni conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur Marc SAHRAOUI, délibérant sur le Compte Administratif 2021 du budget annexe OFFICE DE TOURISME de la Communauté de Communes du Pays Foyen établi par Pierre ROBERT, Président en corrélation avec le compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,  
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Exercice 2021</b>	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé de l'exercice	248 812,34	278 979,80	34 611,39	70 124,96
Résultat reporté		0,00	15 230,03	0,00
<b>Total</b>	<b>248 812,34</b>	<b>278 979,80</b>	<b>49 841,42</b>	<b>70 124,96</b>
<b>Solde d'exécution</b>	<b>30 167,46</b>		<b>20 283,54</b>	
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	34 394,40	32 266,13
<b>Solde d'exécution avec RAR</b>	<b>30 167,46</b>		<b>18 155,27</b>	
<b>Solde cumulé</b>	<b>48 322,73</b>			

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**RAPPORT N°22** : Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe CINEMA de la CDC du Pays Foyen (2022-047) :

Le Conseil Communautaire réuni conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur Marc SAHRAOUI, délibérant sur le Compte Administratif 2021 du budget annexe CINEMA de la Communauté de Communes du Pays Foyen établi par Pierre ROBERT, Président en corrélation avec le compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice 2021	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé de l'exercice	62 575,90	106 723,01	36 764,15	417 581,73
Résultat reporté		24 755,35	790 914,38	
<b>Total</b>	<b>62 575,90</b>	<b>131 478,36</b>	<b>827 678,53</b>	<b>417 581,73</b>
<b>Solde d'exécution</b>	<b>68 902,46</b>		<b>-410 096,80</b>	
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	0,00	400 155,88
<b>Solde d'exécution avec RAR</b>	<b>68 902,46</b>		<b>-9 940,92</b>	
<i>Solde cumulé</i>	<i>58 961,54</i>			

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**RAPPORT N°23** : Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe ZAEs de la CDC du Pays Foyen (2022-048) :

Le Conseil Communautaire réuni conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur Marc SAHRAOUI, délibérant sur le Compte Administratif 2021 du budget annexe ZAEs de la Communauté de Communes du Pays Foyen établi par Pierre ROBERT, Président en corrélation avec le compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice 2021	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé de l'exercice	566 342,77	619 690,63	566 342,77	563 909,77
Résultat reporté	66 572,00			20 198,50
<b>Total</b>	<b>632 914,77</b>	<b>619 690,63</b>	<b>566 342,77</b>	<b>584 108,27</b>
<b>Solde d'exécution</b>	<b>-13 224,14</b>		<b>17 765,50</b>	
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde d'exécution avec RAR</b>	<b>-13 224,14</b>		<b>17 765,50</b>	
<i>Solde cumulé</i>	<i>4 541,36</i>			

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**RAPPORT N°24** : Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe GEMAPI de la CDC du Pays Foyen (2022-049) :

Le Conseil Communautaire réuni conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur Marc SAHRAOUI, délibérant sur le Compte Administratif 2021 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes du Pays Foyen établi par Pierre ROBERT, Président en corrélation avec le compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice 2021	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé de l'exercice	153 643,58	202 654,12	58 228,86	78 213,37
Résultat reporté		104 960,26		84 884,75
<b>Total</b>	<b>153 643,58</b>	<b>307 614,38</b>	<b>58 228,86</b>	<b>163 098,12</b>
<b>Solde d'exécution</b>	<b>153 970,80</b>		<b>104 869,26</b>	
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	108 297,20	94 250,00
<b>Solde d'exécution avec RAR</b>	<b>153 970,80</b>		<b>90 822,06</b>	
<b>Solde cumulé</b>	<b>244 792,86</b>			

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**RAPPORT N°25** : Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe GESTION EAU de la CDC du Pays Foyen (2022-050) :

Le Conseil Communautaire réuni conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur Marc SAHRAOUI, délibérant sur le Compte Administratif 2021 du budget annexe GESTION EAU de la Communauté de Communes du Pays Foyen établi par Pierre ROBERT, Président en corrélation avec le compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice 2021	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé de l'exercice	1 275 511,36	1 821 381,24	1 753 190,44	756 118,03
Résultat reporté		1 003 596,37		2 010 097,56
<b>Total</b>	<b>1 275 511,36</b>	<b>2 824 977,61</b>	<b>1 753 190,44</b>	<b>2 766 215,59</b>

<b>Solde d'exécution</b>	<b>1 549 466,25</b>		<b>1 013 025,15</b>	
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	633 720,41	586 592,67
<b>Solde d'exécution avec RAR</b>	<b>1 549 466,25</b>		<b>965 897,41</b>	
<b>Solde cumulé</b>	<b>2 515 363,66</b>			

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**RAPPORT N°26** : Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe GESTION ASSAINISSEMENT de la CDC du Pays Foyen (2022-051) :

Le Conseil Communautaire réuni conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur Marc SAHRAOUI, délibérant sur le Compte Administratif 2021 du budget annexe GESTION ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes du Pays Foyen établi par Pierre ROBERT, Président en corrélation avec le compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Exercice 2021</b>	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé de l'exercice	1 292 779,60	1 697 341,05	576 769,30	1 225 444,05
Résultat reporté		258 665,26		1 499 678,39
<b>Total</b>	<b>1 292 779,60</b>	<b>1 956 006,31</b>	<b>576 769,30</b>	<b>2 725 122,44</b>
<b>Solde d'exécution</b>	<b>663 226,71</b>		<b>2 148 353,14</b>	
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	1 112 465,43	431 465,34
<b>Solde d'exécution avec RAR</b>	<b>663 226,71</b>		<b>1 467 353,05</b>	
<b>Solde cumulé</b>	<b>2 130 579,76</b>			

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**RAPPORT N°27** : Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe ASSAINISSEMENT PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT de la CDC du Pays Foyen (2022-052) :

Le Conseil Communautaire réuni conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur Marc SAHRAOUI, délibérant sur le Compte Administratif 2021 du budget annexe ASSAINISSEMENT PORT SAINTE FOY de la Communauté de Communes du Pays Foyen établi par Pierre ROBERT, Président en corrélation avec le compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice 2021	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé de l'exercice	31 172,17	95 279,02	42 664,94	45 165,96
Résultat reporté		94 530,77	8 158,16	
<b>Total</b>	<b>31 172,17</b>	<b>189 809,79</b>	<b>50 823,10</b>	<b>45 165,96</b>
<b>Solde d'exécution</b>	<b>158 637,62</b>		<b>-5 657,14</b>	
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde d'exécution avec RAR</b>	<b>158 637,62</b>		<b>-5 657,14</b>	
<b>Solde cumulé</b>	<b>152 980,48</b>			

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**RAPPORT N°28** : Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe SPANC de la CDC du Pays Foyen (2022-053) :

Le Conseil Communautaire réuni conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur Marc SAHRAOUI, délibérant sur le Compte Administratif 2021 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Pays Foyen établi par Pierre ROBERT, Président en corrélation avec le compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice 2021	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé de l'exercice	18 854,04	18 052,00	0,00	1 038,00
Résultat reporté		5 723,11		12 638,40
<b>Total</b>	<b>18 854,04</b>	<b>23 775,11</b>	<b>0,00</b>	<b>13 676,40</b>
<b>Solde d'exécution</b>	<b>4 921,07</b>		<b>13 676,40</b>	
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde d'exécution avec RAR</b>	<b>4 921,07</b>		<b>13 676,40</b>	
<b>Solde cumulé</b>	<b>18 597,47</b>			

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**RAPPORT N°29** : Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen (2022-054) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
<b>D 002</b> - Déficit de fonctionnement reporté	<b>R 002</b> Excédent reporté	<b>R 1068</b> - Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>R 001</b> Excédent reporté
/	<b>1 453 513,49 €</b>	<b>254 285,09 €</b>	<b>7031,21 €</b>

Et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°30** : Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe Office de Tourisme de la CDC du Pays Foyen (2022-055) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation du résultat ci-dessous

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
<b>D 002</b> - Déficit de fonctionnement reporté	<b>R 002</b> Excédent reporté	<b>R 1068</b> - Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>R 001</b> Excédent reporté
/	<b>30 167,46 €</b>	/	<b>20 283,54 €</b>

Et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°31** : Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe CINEMA de la CDC du Pays Foyen (2022-056) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation du résultat ci-dessous

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
<b>D 002</b> - Déficit de fonctionnement reporté	<b>R 002</b> Excédent reporté	<b>R 1068</b> - Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>D 001</b> Déficit reporté
/	<b>58 961,54 €</b>	<b>9 940,92 €</b>	<b>410 096,80 €</b>

Et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°32** : Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe ZAEs de la CDC du Pays Foyen (2022-057) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation du résultat ci-dessous

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
<b>D 002</b> - Déficit de fonctionnement reporté	<b>R 002</b> Excédent reporté	<b>R 1068</b> - Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>R 001</b> Excédent reporté
<b>13 224,14 €</b>	/	/	<b>17 765,50 €</b>

Et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°33** : Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe GEMAPI de la CDC du Pays Foyen (2022-058) :

Après présentation en Bureau et après e, avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation du résultat ci-dessous

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
<b>D 002</b> - Déficit de fonctionnement reporté	<b>R 002</b> Excédent reporté	<b>R 1068</b> - Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>R 001</b> Excédent reporté
/	<b>73 970,80 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>104 869,26 €</b>

Et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°34** : Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe GESTION EAU de la CDC du Pays Foyen (2022-059) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation du résultat ci-dessous

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
<b>D 002</b> - Déficit de fonctionnement reporté	<b>R 002</b> Excédent reporté	<b>R 1068</b> - Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>R 001</b> Excédent reporté
/	<b>549 466,25 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>1 013 025,15 €</b>

Et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°35** : Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe GESTION ASSAINISSEMENT de la CDC du Pays Foyen (2022-060) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation du résultat ci-dessous

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
<b>D 002</b> - Déficit de fonctionnement reporté	<b>R 002</b> Excédent reporté	<b>R 1068</b> - Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>R 001</b> Excédent reporté
/	<b>263 226,71 €</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>2 148 353,14 €</b>

Et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°36** : Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe ASSAINISSEMENT PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT de la CDC du Pays Foyen (2022-061) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation du résultat ci-dessous

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté	R 002 Excédent reporté	R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	D 001 Déficit reporté
/	38 637,62 €	120 000,00 €	5 657,14 €

Et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°37** : Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe SPANC de la CDC du Pays Foyen (2022-062) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'affectation du résultat ci-dessous

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté	R 002 Excédent reporté	R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 Excédent reporté
/	4 921,07 €	/	13 676,40 €

Et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°38** : Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2022 (2022-063) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité arrête le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 à 142 000 € et autorise Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**RAPPORT N°39** : Vote des taux de fiscalité 2022 (2022-064) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité valide les taux 2022, inchangés par rapport à 2021, de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,95 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8,95 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,73%

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération et notifie la présente délibération à la Direction Régionale des Finances Publiques.



**RAPPORT N°40** : Vote du Budget Primitif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen (2022-065) :

Après présentation du budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 12 484 702,00 €
- En investissement : 3 414 041,00 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité vote le budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°41** : Vote du Budget Primitif 2022 du budget annexe de l'Office de Tourisme de la CDC du Pays Foyen (2022-066) :

Après présentation du budget primitif 2022 du budget annexe de l'Office de Tourisme, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 267 077,00 €
- En investissement : 149 942,00 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité vote le budget primitif 2022 du budget annexe de l'Office de Tourisme et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°42** : Vote du Budget Primitif 2022 du budget annexe CINEMA de la Communauté de Communes (2022-067) :

Après présentation du budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 62 991,00 €
- En investissement : 431 605,00 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité vote le budget primitif 2022 du budget annexe CINEMA de la Communauté de Communes du Pays Foyen et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°43** : Vote du Budget Primitif 2022 du budget annexe ZAEs de la Communauté de Communes (2022-068) :

Après présentation du budget primitif 2022 du budget annexe ZAEs de la Communauté de Communes, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 540 366,00 €
- En investissement : 504 152,50 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité vote le budget primitif 2022 du budget annexe ZAEs de la Communauté de Communes du Pays Foyen et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°44** : Vote du Budget Primitif 2022 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes (2022-069) :

Après présentation du budget primitif 2022 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 285 916,00 €
- En investissement : 440 830,00 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité vote le budget primitif 2022 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes du Pays Foyen et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°45** : Vote du Budget Primitif 2022 du budget annexe GESTION EAU de la Communauté de Communes (2022-070) :

Après présentation du budget primitif 2022 du budget annexe GESTION EAU de la Communauté de Communes, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 2 445 525,00 €
- En investissement : 3 773 225,00 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité vote le budget primitif 2022 du budget annexe GESTION EAU de la Communauté de Communes du Pays Foyen et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°46** : Vote du Budget Primitif 2022 du budget annexe GESTION ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes (2022-071) :

Après présentation du budget primitif 2022 du budget annexe GESTION ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 1 953 746,00 €
- En investissement : 3 915 823,00 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité vote le budget primitif 2022 du budget annexe GESTION ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes du Pays Foyen et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°47** : Vote du Budget Primitif 2022 du budget annexe ASSAINISSEMENT PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT de la Communauté de Communes (2022-072) :

Après présentation du budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 134 427,00 €
- En investissement : 306 773,00 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité vote le budget primitif 2022 du budget annexe ASSAINISSEMENT PORT SAINTE FOY de la Communauté de Communes du Pays Foyen et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°48** : Vote du Budget Primitif 2022 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes (2022-073) :

Après présentation du budget primitif 2022 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 33 068,00 €
- En investissement : 15 000,00 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité vote le budget primitif 2022 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Pays Foyen et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°49** : Modification du tableau des effectifs (2022-074) :

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs comme il suit :

Postes actuels (à fermer)	Postes à créer au 1 <sup>er</sup> mars 2022
1 poste d'Agent Social, quotité 24/35 <sup>ème</sup>	1 poste d'Agent Social Principal 1 <sup>ère</sup> classe, quotité 24/35 <sup>ème</sup>
	1 poste d'Agent Social Principal 1 <sup>ère</sup> classe, quotité 35/35 <sup>ème</sup>
	1 poste de Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe, quotité 35/35 <sup>ème</sup>

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'ouverture des postes ainsi présentés à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

**RAPPORT N°50** : Création d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité et des CEE (2022-075) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la création des emplois non permanents cités ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 12 mois ;

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de recrutement et en fonction de l'expérience de l'agent recruté ;

Le Conseil communautaire habilite le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

**RAPPORT N°51** : Ouverture d'un poste d'agent d'animation sous la forme d'un contrat aidé (2022-076) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'ouverture d'un poste d'agent d'animation dans le cadre d'un contrat aidé PEC, quotité 27/35<sup>èmes</sup>, à compter du 15 avril 2022 pour une durée de 24 mois maximum et habilite le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

Pineuilh, le 1er juin 2022



A l'attention des membres du Conseil de Communauté

## Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

**Mardi 7 juin 2022 à 18h30**  
**Foyer municipal, salle Jacques Prévert – Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt**

L'Ordre du jour est le suivant :

### **1 ADMINISTRATION GENERALE**

- 1.01 Nomination du secrétaire de séance
- 1.02 Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 12 avril 2022
- 1.03 Présentation du rapport d'activité 2021

### **2 ENFANCE - JEUNESSE**

- 2.01 Modification et harmonisation des grilles tarifaires de l'enfance
- 2.02 Validation des nouveaux critères d'attribution en structure enfance

### **3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 3.01 Avenant de prolongation dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

### **4 HABITAT - LOGEMENT**

- 4.01 Versement de subvention OPAH aux personnes privées
- 4.02 Demande de subventions auprès de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil Départemental de la Gironde et de la Banque des territoires – Etude pré-opérationnelle OPAH-RU-ORI / Communes de Sainte-Foy-la-Grande, Pineuilh, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt et Pellegrue

[paysfoyen.fr](http://paysfoyen.fr)

## **5 POLITIQUE DE LA VILLE**

**5.01** Attribution des subventions aux associations et aux collectivités dans la cadre de la Politique de la Ville

## **6 SERVICE A LA POPULATION**

**6.01** Appel à Projet « Initiatives Territoriales » dans le cadre du Forum de l'emploi

**6.02** Protocole d'accord pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et Emploi (PLIE) du Libournais 2022/2027

## **7 ENVIRONNEMENT**

**7.01** Demande de subvention auprès de l'État - Opération de renouvellement et/ou extension des réseaux d'eau potable

**7.02** Demandes de subventions auprès de l'État et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Opération de réhabilitation des bâches de transferts du réseau sous-vides de collecte des eaux usées (phase 2)

**7.03** Demande de subvention auprès de l'État - Opérations de renforcement et d'extension des réseaux d'eau potable et de collecte des eaux usées pour la Zone Aquitania sur la Commune de Pineuilh

**7.04** Demandes de subventions auprès de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Opération de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

**7.05** Demande d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Diagnostic de recherche de micropolluants en amont de la station d'épuration de Pineuilh

**7.06** Demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département de la Gironde - Remplacement ou modification des systèmes de production d'eau chaude sanitaire au gaz par des systèmes avec capteurs solaires

## **8 FINANCES**

**8.01** Validation du Projet de Territoire 2021-2028

**8.02** Validation du Projet Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2028

**8.03** Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

**8.04** Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

**8.05** Décision modificative n° 1 - Budget principal de la CDC

[paysfoyen.fr](http://paysfoyen.fr)

**9 TOURISME – LOISIRS - SPORTS**

**9.01** Demandes de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département - Aménagement d'un Espace Tourisme, Culture, Vin et Patrimoine du Pays foyen

**10 PERSONNEL**

**10.01** Création d'un Comité Social Territorial (CST)

**10.02** Ouverture d'un poste d'agent technique sous la forme d'un contrat aidé – Services techniques

**10.03** Ouverture d'un poste d'agent d'hygiène et de propreté sous la forme d'un contrat aidé – Services techniques

**10.04** Ouverture de 2 postes sous la forme d'un contrat aidé – Service enfance

**10.05** Modification du tableau des effectifs

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

**Pierre ROBERT**  
**Président**



**RAPPORT N°1** : Motion de soutien en faveur des particuliers et des professionnels du domaine agricole suite aux violentes intempéries qui se sont abattues les 01 Juin 2022 et 02 Juin 2022 (2022-077) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité affirme solennellement sa solidarité envers les particuliers et les professionnels du domaine agricole et demande à ce que l'ensemble des communes du territoire foyen soit reconnu en état de catastrophe naturelle ;

**RAPPORT N°2** : Présentation du rapport d'activité 2021 (2022-078) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité prend acte de la transmission du Rapport d'Activité de la Communauté de Communes du Pays Foyen pour l'année 2021.

**RAPPORT N°3** : Modification de la grille tarifaire des structures périscolaires et extrascolaires (2022-079) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la mise en place de cette nouvelle grille tarifaire de l'enfance à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

**RAPPORT N°4** : Modification des critères d'attribution aux structures du service Enfance (2022-080) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve les nouveaux critères d'attribution et les modalités de mise en œuvre et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

**RAPPORT N°5** : Avenant de prolongation dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) (2022-081) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer l'avenant avec la Région Nouvelle Aquitaine et à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

**RAPPORT N°6** : Versement de subvention OPAH aux personnes privées (2022-082) :

- Propriétaires occupants à MARGUERON, pour un coût de travaux de 23 699,47 € T.T.C avec une participation de la collectivité de 711,00 €
- Propriétaire occupant à PINEUILH, pour un coût de travaux de 17 547,46 € T.T.C avec une participation de la collectivité de 500,00 €
- Propriétaire occupant à SAINTE-FOY-LA-GRANDE, pour un coût de travaux de 8 232 € T.T.C. avec une participation de la collectivité de 1 170,00 €
- Propriétaire occupant à PELLEGRE, pour un coût total de travaux de 20 983,41 € T.T.C. avec une participation de la collectivité de 500,00 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la participation des montants indiqués ci-dessus par propriétaire et précise que les dépenses correspondantes seront constatées sur le budget 2022 de la Communauté de

Communes du Pays Foyen, au compte 20422 : subventions d'équipement, chapitre 204 de l'opération 57 ; le Conseil communautaire notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°7 :** Demande de subventions auprès de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil Départemental de la Gironde et de la Banque des territoires – Etude pré-opérationnelle OPAH-RU-ORI / Communes de Sainte-Foy-la-Grande, Pineuilh, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt et Pellegrue (2022-083) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à approuve le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

COÛTS	FINANCEMENT	
<b>Coût de l'étude H.T.</b>  <b>150 000,00 €</b>	<b>Subvention de l'ANAH à hauteur de 50%</b>	75 000,00 €
	<b>Transition ORT OPAH</b>	10 000,00€
	<b>Conseil Départemental de la Gironde</b>	7 630,00 €
	Subvention OPAH classique	
	Subvention supplémentaire au titre la fiche N° 19-2*	35 425,00 €
	Subvention supplémentaire au titre la fiche N° 19-1**	8 175,00 €
	Sous-total de 51 230,00 €	
	<b>Banque des territoires</b>	8 755,00 €
	Autofinancement obligatoire 20% du montant HT	35 015,00 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>TOTAL</b>	<b>180 000,00 €</b>

Le Conseil communautaire sollicite auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) une subvention, à hauteur de 75 000,00€, dans le cadre des aides aux collectivités pour l'expertise et l'animation des OPAH (Fiche 1.1 et 1.2) et auprès du Conseil Départemental de la Gironde les subventions, dans le cadre des aides à l'ingénierie pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'études pré-opérationnelle OPAH-RU aux titres : du financement classique OPAH à hauteur de 7 630,00€, de la fiche N°19-2 à hauteur de 35 425,00 € et de la fiche 19-1 à hauteur de 8 175,00 € ;

Le Conseil communautaire sollicite auprès de la Banque des Territoires la subvention à hauteur de 8 755,00€ ; abroge la délibération n°2021/146 du conseil communautaire du 07/12/2021 reçue en Sous-préfecture le 15/12/2021 et habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

**RAPPORT N°8 :** Attribution des subventions aux associations et aux collectivités dans la cadre de la Politique de la Ville (2022-084) :

Monsieur SAHRAOUI, Vice-président présente le tableau de financement des actions retenues par la Communauté de Communes avec un coût total qui s'élève à 10 000,00 euros.



<b>Demandeur</b>	<b>Action demande</b>	<b>ENJEU</b>	<b>Thématique/Dispositif</b>	<b>DATE ACTION</b>	<b>Coût total 2022</b>	<b>PROPO CDC 2022</b>
<b>Projets sollicitant un financement EPCI</b>						
<b>AGALLIAO</b>	Intervention culturelles auprès des scolaires et jeunes public du quartier bourg	PILIER COHESION SOCIALE	SOCIAL CULTURE SPORT LOISIRS	JANVIER A DECEMBRE	9 500 €	<b>500 €</b>
<b>AGALLIAO</b>	Intégration des publics défavorisés les activités culturelles, spectacles vivant et loisirs	PILIER COHESION SOCIALE	SOCIAL CULTURE SPORT LOISIRS	JANVIER A DECEMBRE	18 100 €	<b>500 €</b>
<b>AGALLIAO</b>	Ateliers arts et nature	PILIER CADRE DE VIE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE ET TRANSEVERSAL	SOCIAL CULTURE ET LOISIRS EGALITE FEMME/HOMME	JANVIER A DECEMBRE	8 250 €	<b>500 €</b>
<b>ALTEREGO</b>	Autoecole solidaire	PILIER COHESION SOCIALE	ACCES AUX DROITS	TOUTE L'ANNEE	29 316 €	<b>1 000 €</b>
<b>AU RAS DU SOL</b>	Accompagnement à la gestion collective de proxi des biodéchets	PILIER COHESION SOCIALE DEVECO	Sociale	TOUTE L'ANNEE	40 574 €	<b>1 000 €</b>
<b>AZUL BANGOR</b>	Cirque et Jazz en cavale	PILIER COHESION SOCIALE	CULTURE ET LOISIRS	14 ET 15 AVRIL	27 995 €	<b>1 000 €</b>
<b>COCKTAILC-TAMAN</b>	Taman à l'école des Elfes	PILIER COHESION SOCIALE	CULTURE ET LOISIRS	JANVIER A AVRIL	1 000 €	<b>200 €</b>
<b>COLLECTIF ALFONCE</b>	Festival ALFONCE	PILIER COHESION SOCIALE	LOISIRS	18/04 AU 15/05	25 000 €	<b>1 000 €</b>
<b>Croûte de Pain</b>	Jardinage	PILIER COHESION SOCIALE	Sociale	TOUTE L'ANNEE	27 419 €	<b>200 €</b>
<b>Cycles et partage</b>	Le vélo pour tous	PILIER COHESION SOCIALE	Favoriser l'accès aux pratiques, sportives	TOUTE L'ANNEE	36 815 €	<b>1 000 €</b>
<b>Les caprices de Marianne</b>	Les rendez-vous itinérant	PILIER COHESION SOCIALE	CULTURE ET LOISIRS	Septembre et Octobre	12 950 €	<b>600 €</b>
<b>Les Rateleurs</b>	Jardins d'insertion	PILIER COHESION SOCIALE	Expression de la solidarité	TOUTE L'ANNEE	3 180 €	<b>200 €</b>
<b>Les Rateleurs</b>	Cuisine de rue	PILIER COHESION SOCIALE	Encourager et développer la participation citoyenne	TOUTE L'ANNEE	21 680 €	<b>500 €</b>
<b>MAIRIE SFLG</b>	STREET ART	PILIER COHESION SOCIALE	CULTURE ET LOISIRS	juin-22	4 200 €	<b>500 €</b>
<b>Roule Parole</b>	Contes, spectacle, atelier conte ...	PILIER COHESION SOCIALE	CULTURE ET LOISIRS	SEPT 2022 à JUIN 2023	22 010 €	<b>500 €</b>
<b>SOYONS LE CHANGEMENT</b>	Horizon – Cityschool	PILIER COHESION SOCIALE	CULTURE ET LOISIRS	TOUTE L'ANNEE	33 000 €	<b>800 €</b>
					<b>320 989 €</b>	<b>10 000 €</b>

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve les actions retenues présentées dans le tableau ci-inclus ; habilite

Monsieur Le Président à engager les démarches afférentes et précise que les crédits sont engagés dans le budget.

**RAPPORT N°9** : Appel à Projet « Initiatives Territoriales » dans le cadre du Forum de l'emploi (2022-085) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la réponse sur l'appel à projet « initiatives territoriales pour l'emploi » pour solliciter une subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 2 500,00 € ; précise que les crédits budgétaires pour la réalisation de cette opération sont inscrits au budget et habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet et l'autorise à signer tous documents et à encaisser la subvention accordée.

**RAPPORT N°10** : Protocole d'accord pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Libournais 2022/2027 (2022-086) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le protocole d'accord du PLIE du Libournais pour 2022 – 2027 et habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

**RAPPORT N°11** : Demande de subvention auprès de l'État - Opération de renouvellement et/ou extension des réseaux d'eau potable (2022-087) :

N°1 - Renouvellement du réseau AEP - Rue Marceau – Commune de Ste Foy la Grande pour un montant de 340 300,00 € H.T.

N°2 - Renouvellement du réseau AEP - Pont de la Gravouze - Communes de Les Lèves et Thoumeyragues et de Riocaud pour un montant de 22 000,00 € H.T.

N°3 - Extension du réseau AEP - ZAE Champ de Jamard – Commune de Pellegrue pour un montant de 22 000,00 € H.T.

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le programme des travaux présenté ci-dessus ; sollicite l'Etat, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 %, pour les programmes mentionnés ci-dessus ; précise que les crédits seront inscrits au budget de la CDC – Eau et Assainissement et adopte le plan de financement prévisionnel, à savoir :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>		
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Renouvellement et/ou extension des réseaux AEP</b>	384 300,00 €	
<b>Emprunt / Autofinancement</b>		249 795,00 €
<b>Subvention de l'ÉTAT - taux demandé 35 %</b>		134 505,00 €
<b>TOTAUX</b>	384 300,00 €	384 300,00 €

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tous documents concernant ce dossier et à encaisser la subvention.

**RAPPORT N°12** : Demandes de subventions auprès de l'État et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Opération de réhabilitation des bâches de transferts du réseau sous-vides de collecte des eaux usées (phase 2) (2022-088) :

Réhabilitation des bâches de transferts du réseau sous-vides (phase 2) sur les Communes de Pineuilh, Saint-Philippe-du-Seignal et Saint-Avit-Saint-Nazaire.

Montant de l'opération : 800 000,00 € H.T.

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le programme de travaux présenté ci-dessus ; décide de solliciter l'Etat, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 %, pour le programme mentionné ci-dessus ; et précise que les crédits seront inscrits au budget de la CDC – Eau et Assainissement ; le Conseil communautaire décide de solliciter l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, pour l'obtention d'une subvention complémentaire à hauteur de 10 % et adopte le plan de financement prévisionnel, à savoir :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>		
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Renouvellement et/ou extension des réseaux AC</b>	800 000,00 €	
<b>Emprunt / Autofinancement</b>		440 000,00 €
<b>Subvention de l'ÉTAT : taux demandé 35 %</b>		280 000,00 €
<b>Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne : taux demandé 10 % sur les opérations</b>		80 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	800 000,00 €	800 000,00 €

Le Conseil communautaire Monsieur le Président à signer tous documents concernant ce dossier et à encaisser la subvention.

**RAPPORT N°13** : Demande de subvention auprès de l'État - Opérations de renforcement et d'extension des réseaux d'eau potable et de collecte des eaux usées pour la Zone Aquitania sur la Commune de Pineuilh (2022-089) :

N°1 - Renforcement/Extension réseau AEP - Zone Aquitania sur la commune de Pineuilh – Pour un montant de 220 000,00 € H.T.

N°2 - Extension réseau collectif d'assainissement - Zone Aquitania sur la commune de Pineuilh – Pour un montant de 284 000,00 € H.T.

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le programme de travaux présenté ci-dessus ; décide de solliciter l'Etat, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 %, pour les programmes mentionnés ci-dessus ; précise que les crédits seront inscrits au budget de la CDC – Eau et Assainissement et adopte le plan de financement prévisionnel, à savoir :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>		
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Renforcement et/ou extension des réseaux AEP - AC</b>	504 000,00 €	
<b>Emprunt / Autofinancement</b>		327 600,00 €

<b>Subvention de l'ÉTAT : taux demandé 35 %</b>		176 400,00 €
<b>TOTAUX</b>	504 000,00 €	504 000,00 €

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tous documents concernant ce dossier et à encaisser la subvention.

**RAPPORT N°14** : Demandes de subventions auprès de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Opération de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (2022-090) :

N°1 - Renouvellement du réseau collectif d'assainissement – Rue Marceau – Commune de Ste Foy la Grande - Pour un montant de 460 000,00 € H.T.

N°2 – Reconfiguration du réseau de collecte EU - Rue T. Toulouse & Chai de Risteau – Commune de Pineuilh – Pour un montant de 320 000,00 € H.T.

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le programme des travaux présenté ci-dessus ; sollicite l'Etat, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 %, pour les programmes mentionnés ci-dessus ; précise que les crédits seront inscrits au budget de la CDC – Eau et Assainissement ; sollicite l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, pour l'obtention d'une subvention complémentaire, à hauteur de 10 % et adopte le plan de financement prévisionnel, à savoir :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>		
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Renouvellement et/ou reconfiguration des réseaux AC</b>	780 000,00 €	
<b>Emprunt / Autofinancement</b>		429 000,00 €
<b>Subvention de l'ÉTAT : taux demandé 35 %</b>		273 000,00 €
<b>Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne : taux demandé 10 % sur les opérations</b>		78 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	780 000,00 €	780 000,00 €

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tous documents concernant ce dossier et à encaisser les subventions.

**RAPPORT N°15** : Demande d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Diagnostic de recherche de micropolluants en amont de la station d'épuration de Pineuilh (2022-091) :

<b>DÉSIGNATION</b>	<b>Montant des travaux HT</b>	<b>TVA (20%)</b>	<b>Montant des travaux TTC</b>
DIAGNOSTIC-AMONT	12 969,00 €	2 593,80 €	15 562,80 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le projet présenté ci-dessus et habilite Monsieur le Président à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour les travaux mentionnés ci-dessus ; le Conseil communautaire précise que les crédits budgétaires seront inscrits au budget Assainissement, de la CDC du Pays Foyen et habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

**RAPPORT N°16** : Demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département de la Gironde  
 - Remplacement ou modification des systèmes de production d'eau chaude sanitaire au gaz par des systèmes avec capteurs solaires (2022-092) :

Sont concernés les bâtiments suivants :

- gymnase orange de Mézières
- gymnase bleu de Mézières
- vestiaires des tribunes scolaires de Mézières
- vestiaires du terrain d'honneur de Mézières

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le projet de remplacement ou de modification des systèmes de production d'eau chaude sanitaire des structures sportives de la CDC du Pays Foyen, listées ci-dessus et le plan de financement prévisionnel, établi de la façon suivante :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	DEPENSES H.T.	RECETTES
Remplacement ou modification des systèmes à production d'ECS des sites sportifs de la CDC du Pays Foyen y compris les études	88 000.00 €	
Subvention Fonds Chaleur ADEME 70 % sur l'étude <i>sur une estimation de 4 666.67 € H.T soit 3.71%</i>		3 266.66 €
Subvention de l'Etat sollicitée à hauteur de 35 % <i>sur travaux estimés à 83 333.33 € H.T soit 33,14%</i>		29 166.00 €
Subvention du Département sollicitée à hauteur de 40 % <i>sur travaux estimés à 83 333.33 € H.T soit 37,88%</i>		33 333.33 €
Autofinancement / Emprunt		22 234.01€
<b>TOTAUX</b>	<b>88 000.00 €</b>	<b>88 000.00 €</b>

Le Conseil communautaire précise que les crédits budgétaires pour la réalisation de cette opération, seront inscrits au budget de la CDC et sollicite les partenaires suivants pour l'attribution de subventions ;**à savoir** :

- L'Etat pour l'attribution d'une subvention
- Le Département de la Gironde pour l'attribution d'une subvention
- Le Fonds Chaleur ADEME pour l'attribution d'une subvention sur l'étude de faisabilité (4 666.67€) ;

Le Conseil communautaire habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier et l'autoriser à signer tous documents et à encaisser les subventions.

**RAPPORT N°17** : Validation du Projet de Territoire 2021-2028 (2022-093) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le Projet de Territoire 2021-2028 comportant les quatre grandes orientations, que sont l'attractivité résidentielle, l'attractivité économique, l'attractivité touristique et les enjeux de demain ; engage la réalisation des supports de communication liés

à ce projet de territoire et habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

**RAPPORT N°18** : Validation du Projet Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2028 (2022-094) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2028.

**RAPPORT N°19** : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (2022-095) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité proclame les conseillers communautaires suivants, élus membres de la commission d'appels d'offre :

-Membres titulaires (5) : M. Didier TEYSSANDIER, M. Jacques REIX, Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET, M. José BLUTEAU, Mme Isabelle PILLON

-Membres suppléants (5) : M. Bernard DELAGE, M. Jean LESSEIGNE, M. Philippe NOUVEL, Mme Yolande LACHAIZE, M. Gilbert SAUTREAU

Le Conseil communautaire abroge la délibération n°20/118 du 1<sup>er</sup> octobre 2020, reçue en Sous-préfecture le 7 octobre 2020 et autorise le Président à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

**RAPPORT N°20** : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (2022-096) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de tous les budgets de la Communauté de Communes du Pays Foyen sauf les SPIC : utilisation du plan de comptes M57 développé ; le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ; le Conseil communautaire autorise la comptabilisation des amortissements des subventions d'équipement versées suivant la règle du prorata temporis et de retenir la date d'émission du mandat de la subvention comme date de début de l'amortissement, le Conseil communautaire autorise l'enregistrement des provisions et dépréciations suivant le régime de droit commun (semi-budgétaire) et de façon obligatoire à l'apparition d'un contentieux, en cas de procédure collective et en cas de recouvrement compromis malgré les diligences du comptable ; le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-Z du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Préfecture ; le Conseil communautaire notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

**RAPPORT N°21** : Décision modificative n° 1 - Budget principal de la CDC (2022-097) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la Décision Modificative n° 1 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen ci-dessous :

33324 Code INSEE	CC DU PAYS FOYEN Communauté de Communes	DM n°1 2022
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

Décision modificative n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2031-82 ORT-020 : Opération de Revitalisation Territoriale	0,00 €	137 130,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>137 130,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2111-63 Rés foncière-020 : Réserve foncière	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-15 Bâtiments-020 : Bâtiments Intercommunaux	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-15 Bâtiments-412-2 : Bâtiments Intercommunaux	159 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-31 Mézières-412-2 : Site de Mézières	0,00 €	91 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-55 CLSH Pineuil-421 : CLSH Pineuilh	0,00 €	3 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-59 Crèche-64-2 : Crèche Les P'tits Loups	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-64 Salle Pelleg-411 : Salle des Sports de Pellegruie	0,00 €	56 550,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-71 Mourennes-412-1 : Stade de Mourennes	0,00 €	39 250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-81 Lous Pitchou-64 : Lous Pitchouns	0,00 €	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-80 Entrées Bour-90 : Entrées de Bourg	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-21318-82 ORT-020 : Opération de Revitalisation Territoriale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	137 130,00 €
<b>TOTAL 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>224 500,00 €</b>	<b>224 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>137 130,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>224 500,00 €</b>	<b>361 630,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>137 130,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>137 130,00 €</b>		<b>137 130,00 €</b>

**RAPPORT N° 22** : Demande de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département - Aménagement d'un Espace Tourisme, Culture, Vin et Patrimoine du Pays foyen et dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire multisite (2022-098) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le projet visant à l'aménagement d'un Espace Tourisme, Culture, Vin et Patrimoine du Pays foyen et le plan de financement prévisionnel, établi de la façon suivante :

Dépenses prévisionnelles	Poste de dépenses	Montant prévisionnel (€HT)
	Investissement Tranche ferme	333 500,00 €
	Ingénierie & études Tranche ferme	83 875,00 €
	<i>Ajustements</i>	20 869,00 €
	<b><i>Sous Total tranche ferme</i></b>	<b>438 244,00 €</b>
	Investissement Tranche Optionnelle	282 300,00 €
	Ingénierie & études Tranche Optionnelle	77 336,00 €
	<i>Ajustements</i>	17 982,00 €
	<b><i>Sous Total tranche Optionnelle</i></b>	<b>377 618,00 €</b>
	<b>Total HT</b>	<b>815 862,00 €</b>

<b>Ressources prévisionnelles</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant prévisionnel (€HT)</b>
	Autofinancement / Emprunt	163 176,00 €
	Subvention sollicitée auprès de l' <b>Etat - DETR</b> - (35% subventionnable de travaux plafonnés à 500 000 €) Soit de l'opération <b>21.45 %</b> .	175 000,00 €
	Subvention sollicitée auprès de la <b>Région NA 20%</b>	163 172,00 €
	<b>Subvention Europe 20 %</b>	163 172,00 €
	Subvention sollicitée auprès du <b>Département de la Gironde 18,55 %</b>	151 342,00 €
	<b>Total HT</b>	<b>815 862,00 €</b>

Le Conseil communautaire précise que les crédits budgétaires pour la réalisation de cette opération, seront inscrits au budget de la CDC et sollicite les partenaires suivants pour l'attribution de subventions, sachant que l'ensemble du projet peut être subventionné à hauteur de 80 % maximum, à savoir :

- L'Etat pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 %, calculée sur un plafond de dépenses éligibles (travaux) de 500 000,00 €,
- Le Département de la Gironde,
- La Région Nouvelle Aquitaine,
- L'Europe, pour une subvention complémentaire.

Le Conseil communautaire habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier et l'autoriser à signer tous documents et à encaisser les subventions.

**RAPPORT N°23** : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité (2022-099) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ; le Conseil communautaire décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

**RAPPORT N°24** : Ouverture d'un poste d'agent technique sous la forme d'un contrat aidé – Services techniques (2022-100) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'ouverture d'un poste d'agent technique dans le cadre d'un contrat aidé PEC, quotité 20/35èmes, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour une durée de 24 mois maximum et habilite le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

**RAPPORT N°25** : Ouverture d'un poste d'agent d'hygiène et de propreté sous la forme d'un contrat aidé – Services techniques (2022-101) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'ouverture d'un poste d'agent de propreté et d'hygiène dans le cadre d'un contrat aidé PEC, quotité 20/35èmes, à compter du 13 juin 2022 pour une durée de 24 mois



maximum et habilite le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération

**RAPPORT N°26** : Ouverture de 2 postes sous la forme d'un contrat aidé – Service enfance (2022-102) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'ouverture de deux postes d'agent d'animation dans le cadre de contrats aidés PEC, quotité 27/35èmes, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour une durée de 24 mois maximum et habilite le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

**RAPPORT N°27** : Modification du tableau des effectifs (2022-103) :

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs comme il suit :

Postes actuels (à fermer)	Postes à créer au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
1 poste d'Assistant socio-éducatif, quotité 35/35 <sup>ème</sup>	1 poste d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, quotité 35/35 <sup>ème</sup>
1 poste d'Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe, quotité 35/35 <sup>ème</sup>	1 poste d'Agent social principal 1 <sup>ère</sup> classe, quotité 35/35 <sup>ème</sup>
1 poste d'Adjoint d'animation, quotité 31/35 <sup>ème</sup>	1 poste d'Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe, quotité 35/35 <sup>ème</sup>
	1 poste d'Agent social, quotité 24/35 <sup>ème</sup>

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'ouverture des postes ainsi présentés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et valide le tableau des effectifs joint à la présente.

Pineuilh, le 26 avril 2022



A l'attention des membres du Bureau

## Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion de Bureau exceptionnel qui se tiendra le :

**Lundi 2 mai 2022 à 18h30**  
**Salle Clarisse Brian**

L'Ordre du jour est le suivant :

### Délibérations du Bureau communautaire du 2 mai 2022 :

#### **1 ADMINISTRATION GENERALE**

1.01 Nomination du secrétaire de séance

#### **2 HABITAT – LOGEMENT**

2.01 Convention de partenariat avec la CDC Castillon-Pujols pour la mission de suivi animation de la phase opérationnelle OPAH 2022-2027

#### **3 ENVIRONNEMENT**

3.01 Choix du titulaire du marché relatif au remplacement des systèmes d'éclairage par des systèmes à économie d'énergie en LED dans les locaux sportifs

#### **4 FINANCES**

4.01 Présentation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

4.02 Analyse prospective 2022-2026 intégrant le projet du centre aquatique

Pierre ROBERT  
Président



paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh  
Tél. : 05 57 46 20 58 - fax : 05 57 46 39 53 mail : contact@paysfoyen.fr

**RAPPORT N°1** : Convention de partenariat avec la CDC Castillon-Pujols pour la mission de suivi animation de la phase opérationnelle OPAH 2022-2027 (B-2022-009) :

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité approuve la signature de la convention de partenariat avec la CDC de Castillon-Pujols ayant pour objet la mission de suivi animation de la phase opérationnelle OPAH 2022-2027 et la désignation de la Communauté de Communes de Castillon-Pujols en tant que coordonnateur de l'opération ; le Cosneil communautaire autorise le Président à signer la convention de partenariat ; approuve l'attribution du marché à SOLIHA et sollicite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

**RAPPORT N°2** : Choix du titulaire du marché relatif au remplacement des systèmes d'éclairage par des systèmes à économie d'énergie en LED dans les locaux sportifs (B-2022-010) :

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité approuve l'attribution du lot n°1 à l'entreprise SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE pour un montant de 88 330,24 euros HT et l'attribution du lot n°2 à l'entreprise FAUCHE LOT ET GARONNE TERTIAIRE pour un montant de 37 976,74 euros HT ; le Conseil communautaire habilite Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché, ainsi que tous les documents susceptibles d'intervenir en cours d'exécution de ce dernier (affermisssement de la tranche optionnelle, avenants, reconductions, déclaration de sous-traitance...).

Pineuilh, le 25 mai 2022

A l'attention des membres du Bureau

### Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion de Bureau qui se tiendra le :

**Mardi 31 mai 2022 à 18h30**  
**Salle des Fêtes de Ligueux**

L'Ordre du jour est le suivant :

#### **Délibérations du Bureau communautaire du 31 mai 2022**

##### **1 ADMINISTRATION GENERALE**

- 1.01 Nomination du secrétaire de séance
- 1.02 Approbation des procès-verbaux des Bureaux communautaires du 29 mars 2022 et du 2 mai 2022

##### **2 PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE**

- 2.01 Règlement intérieur du périscolaire 2022-2023
- 2.02 Participation au dispositif « Colos apprenantes »

#### **Délibérations du Conseil communautaire du 07 juin 2022**

- 3.01 Présentation du rapport d'activité 2021
- 4.01 Modification et harmonisation des grilles tarifaires de l'enfance
- 4.02 Validation des nouveaux critères d'attribution en structure enfance
- 5.01 Avenant de prolongation dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)
- 6.01 Versement de subvention OPAH aux personnes privées
- 6.02 Demande de subventions auprès de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil Départemental de la Gironde et de la Banque des territoires – Etude pré-opérationnelle OPAH-RU-ORI / Communes de Sainte-Foy-la-Grande, Pineuilh, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt et Pellegrue

[paysfoyen.fr](http://paysfoyen.fr)

**8.01** Appel à Projet « Initiatives Territoriales » dans le cadre du Forum de l'emploi

**8.02** Protocole d'accord pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et Emploi (PLIE) du Libournais 2022/2027

**9.01** Demande de subvention auprès de l'État - Opération de renouvellement et/ou extension des réseaux d'eau potable

**9.02** Demandes de subventions auprès de l'État et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Opération de réhabilitation des bâches de transferts du réseau sous-vides de collecte des eaux usées (phase 2)

**9.03** Demande de subvention auprès de l'État - Opérations de renforcement et d'extension des réseaux d'eau potable et de collecte des eaux usées pour la Zone Aquitania sur la Commune de Pineuilh

**9.04** Demandes de subventions auprès de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Opération de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

**9.05** Demande d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Diagnostic de recherche de micropolluants en amont de la station d'épuration de Pineuilh

**9.06** Demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département de la Gironde - Remplacement ou modification des systèmes de production d'eau chaude sanitaire au gaz par des systèmes avec capteurs solaires

**10.01** Validation du Projet de Territoire 2021-2028

**10.02** Validation du Projet Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2028

**11.01** Demandes de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département - Aménagement d'un Espace Tourisme, Culture, Vin et Patrimoine du Pays foyen

**12.01** Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

**12.02** Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

**12.03** Décision modificative n° 1 - Budget principal de la CDC

**13.01** Création d'un Comité Social Territorial (CST)

**13.02** Ouverture d'un poste d'agent technique sous la forme d'un contrat aidé – Services techniques

**13.03** Ouverture d'un poste d'agent d'hygiène et de propreté sous la forme d'un contrat aidé – Services techniques

**13.04** Ouverture de 2 postes sous la forme d'un contrat aidé – Service enfance

**13.05** Modification du tableau des effectifs

**Pierre ROBERT**  
**Président**



**RAPPORT N°1** : Modification du règlement intérieur du périscolaire proposé les mercredis et sur les écoles primaires publiques du territoire en continuité du temps scolaire (B-2022-011) :

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité approuve le nouveau règlement périscolaire 2022-2023 ci-joint et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

**RAPPORT N°2** : Intégration au dispositif national « colos apprenantes » dans le cadre de certains séjours (B-2022-012) :

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité approuve la possibilité d'intégrer ce dispositif et d'autoriser les responsables de structures à déposer leur candidature sous couvert d'un travail partenarial avec la coordination et le vice-président en charge de l'enfance et autorise